

Coup de tête aujourd'hui... A qui le tour demain ?

Le 13 janvier 2026

Il convient de rappeler un élément essentiel que certains semblent déjà avoir oublié...

L'auteur de l'agression du jour était placé en confinement disciplinaire depuis le 8 janvier pour des violences sur co-détenus. Manifestement, il n'aura pas perdu son temps, les sanctions disciplinaires n'ayant visiblement peu, voire aucun effet sur lui.

Ce détenu dispose d'un dossier disciplinaire long comme le bras : insultes, menaces, trafics, violences. Arrivé en provenance du CP de Perpignan le 28 janvier 2025, il totalise, en moins d'un an, 16 CRI pour menaces, violences sur co-détenus, violences sur personnels et détentions de produits illicites.

Ce type de profil n'a rien à faire dans notre établissement. Ni travail, ni formation, ni perspective... Il traîne ses guêtres en détention, à la recherche d'expédients : trafics, rackets, pressions, générant une insécurité permanente pour les autres détenus et tous les agents.

Et pourtant, il est maintenu là, malgré un historique connu et sans équivoque.

Lors de l'incident de ce jour, malgré les explications réglementaires de notre collègue Norbert, le détenu s'est montré particulièrement agressif, allant jusqu'à jeter au sol sa télévision, tout en proférant des insultes inadmissibles et en menaçant le gradé, lui promettant **la « guerre »** ! Nous tenons à saluer le sang-froid et le professionnalisme de Norbert.

L'intervention du brigadier-chef Mouhidine, engagé au quotidien pour maintenir cadre et autorité sur le bâtiment CD, s'est soldée par de nouvelles insultes et, lors de la mise en prévention, par un coup de tête.

L'UFAP UNSa Justice apporte son **soutien total** au brigadier-chef Mouhidine, ainsi qu'à l'ensemble des collègues intervenus, et l'accompagnera dans toutes ses démarches.

Il y en a marre de ce type de détenu, pour lequel les sanctions n'ont plus de sens, et qui bénéficie d'une tolérance incompréhensible au détriment de la sécurité des agents.

L'UFAP UNSa Justice exige **le transfert immédiat** de cet énergumène, dont la présence dans notre CD est non seulement inutile, mais dangereuse.

**Quand un détenu cumule violences, menaces et trafics,
Quand les sanctions n'ont plus d'effet,
Quand les agents deviennent des cibles,**

Le maintien en centre de détention devient une faute de gestion.